

École
Saint-Thomas-d'Aquin

2019 | 2020

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



Table des matières

1. Mot du président du conseil d'établissement	2
2. Composition du conseil d'établissement	3
3. Séances du conseil d'établissements et point abordés	4
3.1. Quelques rappels sur le fonctionnement du conseil d'établissement	4
3.2. Dates des séances du conseil d'établissement	4
3.3. Principaux points abordés lors des différentes séances du conseil d'établissement	5



1. Mot du président du conseil d'établissement

Quelle année ! L'année qui s'achève a été une année riche en rebondissements, et qui a demandé une grande capacité d'adaptation et de la résilience de la part de tous, aussi bien les enseignants, le personnel de soutien, que les élèves. Cette année sur le thème des "super héros" nous a montré comment notre équipe-école est une équipe de super héros et que nos élèves sont eux aussi des super héros!

Avant toute chose, il est important de rappeler que cette année a débuté avec l'arrivée de Mme Diane Messier, qui avait accepté de relever un nouveau défi dans sa carrière en prenant le poste de directrice de l'école primaire de Saint Thomas D'Aquin. Il faut dire qu'elle a été confrontée à tout un défi pour une première année: celui de la gestion d'une crise sans commune mesure, soit celle de la COVID-19. C'est dans l'urgence face à cette situation sanitaire inédite que l'école a dû fermer ses portes au mois de mars. Nos enseignantes et enseignants ont alors dû faire preuve d'imagination et trouver différentes façons de maintenir le contact avec nos élèves et aider à leurs apprentissages. Puis avec la réouverture des écoles au mois de mai, le personnel enseignant, le personnel de soutien, et l'équipe de direction se sont mis à pied d'œuvre pour garantir un milieu d'apprentissage optimal et sécuritaire pour tous les enfants qui désiraient retourner à l'école, et ceci, tout en assurant le suivi des apprentissages des enfants préférant rester à la maison. La situation était inédite, elle a été exigeante, et je crois que nous pouvons grandement remercier toute l'équipe-école, les bénévoles, et les parents qui ont permis malgré tout de maintenir un environnement d'apprentissage stimulant et sécuritaire pour nos enfants.

J'aimerais toutefois que cette crise du COVID-19 n'éclipse pas toutes les belles activités qui ont pu avoir lieu à l'école. Lors de l'été 2019, un premier camp d'anglais a eu lieu à l'école St Thomas d'Aquin, il a d'ailleurs été décidé de renouveler cette expérience à l'été 2020. L'année scolaire a officiellement commencé pour nos élèves par le traditionnel souper de la rentrée au mois d'août qui lançait la thématique de cette année soit celle des "super héros". Il y a eu les 5 journées thématiques (déguisée, fluo, chic, pyjama et St Valentin) et le Salon du livre. Nous pouvons aussi souligner le projet de collation Santé mené par des élèves de 6^e année au mois de décembre. Deux autres projets dans le domaine juridique ont également été mis en place, même si malheureusement ceux-ci n'ont pas pu être réalisés complètement comme prévu : le Projet LEAD¹ pour les élèves de 5^e année et le projet de simulation de procès avec Equijustice Richelieu-Yamaska. Malheureusement, la conférence de Dre Nadia sur l'anxiété chez les jeunes pour les parents n'a pu avoir lieu, souhaitons que cela ne soit que partie remise pour l'année prochaine! Enfin, soulignons que nous avons prévu l'achat de ukulélés, et que l'équipement nécessaire à l'ajustement des paniers de basket a également été fourni par le centre de service de Saint-Hyacinthe.

En effet, cela a été toute une année, mais c'est avec un grand plaisir que nous présentons ce rapport annuel du conseil d'établissement de l'école de Saint Thomas d'Aquin qui souligne l'engagement de l'ensemble des membres de l'école dans la réussite de ses élèves. Je tiens encore à remercier chaleureusement l'équipe-école, les bénévoles, les parents et les membres du conseil d'établissement pour leur implication et leur dévouement. Grâce à vous, nos jeunes bénéficient d'un environnement d'apprentissage des plus stimulants.



Président du conseil d'établissement 2019-2020
École Saint-Thomas D'Aquin

¹Le Project LEAD (Legal Enrichment And Decision-making) a d'abord été élaboré en 1993 par le bureau des procureurs de Los Angeles et s'adresse aux élèves de cinquième année. Il s'agit d'un programme qui vise à outiller les élèves en matière de choix de vie et à leur inculquer certains principes fondamentaux du système de justice québécois. Notamment, il sera traité du fonctionnement du système judiciaire, des conséquences sociales et légales de la criminalité, d'absentéisme scolaire, d'intimidation et de consommation de drogues et d'alcool.

2. Composition du conseil d'établissement

Suivant les règles de composition du conseil d'établissement (art.42, 43, 48, 49, 50 et 54), le conseil de l'école comprend au plus vingt membres et il est composé des personnes suivantes:

- Au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élue par leurs pairs lors de l'assemblée annuelle de parents;
- Au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, tous élus par leurs pairs;
- Un membre du personnel du service de garde de l'école, élu par ses pairs;
- Deux représentants issus de la communauté, sans droit de vote, qui n'est pas membre du personnel de l'école, nommé par les autres membres du conseil lors d'une séance régulière.

Parents élus et substitués

Catherine Beaudry

Amélie Bouthot

Martin Demers (substitut, élus comme membre régulier et comme représentant au comité de parent à partir de février 2020)

David Francoz (président)

Caroline Guertin (Vice-présidente)

Nancy Hébert (substitut)

Mélanie Larivière (représentante au comité de parent, démission janvier 2020)

Martin St-Pierre

Membres du personnel de l'école

Enseignantes

Mélanie Chicoine

Mélanie Demers

Audrey Tardif

Représentante du personnel de soutien

Stéphanie St-Gelais (secrétaire, démission février 2020)

Puis Josée Bissonnette (secrétaire, nomination février 2020)

Membre service de garde

Marie-Pier Bouffard

Représentants issus de la communauté

Aucun

Directrice

Diane Messier

Commissaire

Jean-François Messier (fin de mandat février 2020)

3. Séances du conseil d'établissements et point abordés

3.1. Quelques rappels sur le fonctionnement du conseil d'établissement

Un minimum de 5 rencontres du conseil d'établissement doit avoir lieu annuellement (art. 67). Ces rencontres sont publiques (art. 68).

Comme présenté lors de la formation sur le conseil d'établissement d'octobre 2019, il faut rappeler que le conseil d'établissement possède des pouvoirs en matière d'orientations générales de l'école, de finances, de services éducatifs et de ressources matérielles, mais ne possède pas de pouvoir en ce qui concerne la gestion des ressources humaines ou encore de cas d'élèves. Le conseil d'établissement peut ainsi adopter, approuver, convenir, établir, analyser, informer, veiller, donner son avis, être consulté, ou encore être informé.

Adopter

Le conseil d'établissement dispose des pleins pouvoirs sur certaines propositions du fait qu'il les adopte. Adopter une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement. (ex : projet éducatif, budget de l'école)

Approuver

Le conseil d'établissement exerce un droit de regard sur certaines propositions du fait qu'il les approuve. Approuver une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement. (ex : sorties éducatives, règles de conduite et mesures de sécurité, temps alloué à chaque matière)

Consulter et informer

La Loi sur l'Instruction Publique (LIP) prévoit également que la direction de l'école et la commission scolaire doivent informer et consulter le conseil d'établissement sur certains éléments de la vie pédagogique et administrative de l'école.

3.2. Dates des séances du conseil d'établissement

Lors du conseil de 9 octobre 2019, 7 dates avaient été proposées et adoptées par les membres. En raison de différents événements, certaines ont dû être déplacées ou annulées.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 9 octobre 2019• 20 novembre 2019• 11 décembre 2019• 19 février 2020
<i>Déplacée au 26 février 2020</i> | <ul style="list-style-type: none">• 25 mars 2020
<i>Annulation en raison de la pandémie du COVID-19</i>
<i>Remplacée par la séance du 28 avril 2020</i>• 20 mai 2020
<i>Annulation en raison de la reprise des classes</i>• 17 juin 2020
<i>Devancée au 10 juin 2020</i> |
|---|--|

3.3. Principaux points abordés lors des différentes séances du conseil d'établissement

Réunion du 9 octobre 2019

- Nominations (présidence, vice-présidence, secrétaire) (nommer)
- Règles de régie interne (adopter)
- Rapport du C.É. (bilan) (approuver)
- Projet éducatif de l'école (adopter)
- Entrées et sorties éducatives (approuver)
- Horaire du SDG (adopter)
- Projet cafétéria : La brigade (approuver)
- Mesure 15023 (À l'école, on bouge!) (approuver)
- Informations de l'école
 - Dénonciation conflit d'intérêt
 - Budget

Réunion du 20 novembre 2019


- Voyage de fin d'année des élèves du 3^e cycle (approuver)
- Projet LEAD (approuver)
- Simulation de procès avec Équijustice Richelieu-Yamaska (approuver)
- Projet de collation santé des élèves du groupe 6R1 (approuver)
- Règlements du service de garde (approuver)
- Salon du livre (approuver)
- Informations de l'école
 - Camp d'anglais de Mme Sandra Darling
 - Conciliation des budgets annuels 2018-2019

Réunion du 11 décembre 2019

- Budget révisé (adopter)
- Reddition de compte a priori des mesures dédiées (approuver)
- Camp d'anglais (approuver)
- Photos scolaires (consulter)
- Projet de souper et de spectacle de musiques traditionnelles du Québec (approuver)
- Sorties éducatives (approuver)

Réunion du 26 février 2020

- Démissions et nominations (informer et nommer)
- Critères de sélection d'une direction d'établissement (consulter et approuver)
- Dépôt d'un don - budget de classe (approuver)
- Paniers de basket et don Caisses Populaires Desjardins (approuver)
- Achat de ukulélés (approuver)
- Photos scolaires (adopter)
- Activité parascolaire de violon (consulter)
- Informations de l'école
 - Loi 40
 - Maternelle 4 ans
 - Activité pour les parents – Dre Nadia
 - Sondage sur les heures des fermetures du service de garde
 - Camp d'anglais



Réunion du 28 avril 2020

- Acte d'établissement (consulter)
- Modalités d'application du régime pédagogique – GRILLE-MATIÈRES (approuver)
- Horaire de l'école 2020-2021 (adopter)
- Critères d'affectation du personnel enseignant (déposer - informer)
- Critères de formation des groupes (déposer - informer)
- Besoins en projets à caractère physique (consulter)
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources (consulter)
- Mesures ministérielles regroupées (accepter)
- Information de l'école
 - État de la situation – COVID-19
 - Hypothèse de clientèle au 17 avril 2020
 - Entrées et sorties éducatives
 - Activité pour les parents – Dre Nadia
 - Sondage sur les heures d'ouverture et des fermetures du service de garde
 - Camp d'anglais

Réunion du 10 juin 2020

- Budget 2020-2021 (adopter)
- Cahiers d'exercices (informer) et effets scolaires (approuver)
- Code vie (approuver)
- Livret d'information du service de garde et frais chargés aux parents (convenir - consulter)
- Programmation 2020-2021 des activités pour le service de garde (report de l'approbation à l'automne 2020) (convenir - consulter)
- Rentrée progressive à la maternelle 2020-2021 (approuver)
- Prolongement du projet éducatif jusqu'en 2023 (adopter)
- Résolution pour la mesure 15026 (approuver)
- Date de l'assemblée générale annuelle des parents (adopter)
- Information de l'école
 - État de la situation – COVID-19
 - Normes et modalités (étapes)
 - Hypothèse de clientèle au 14 mai 2020
 - Règles pour classement des élèves et pour le passage d'un cycle à l'autre
 - Sondage sur les heures des fermetures du service de garde
 - Camp d'anglais et camp de jour